



# Le publieur de Serverette

N°6 – juin 2011

## Pour nous contacter :

### **MAIRIE**

48700 Serverette

tel : 04 66 48 30 36

fax : 04 66 48 30 36

e-mail : mairie.serverette@gmail.com

ouv. : tous les jours de 10h à 12h et  
le jeudi de 15h à 17h, fermé mercredi.

### **POLE INFO SERVICES :**

Tel : 04 66 47 11 75

e-mail : pole-infoservices-  
serverette@laposte.net

### Le publieur de serverette

Directeur de publication :

Jean Bonnet

Rédactrice en chef :

Sylvie Charbonnel

Rédacteur en chef adjoint :

Stéphane Paulet

Comité de rédaction :

Jeanine Mailhot

Vanessa Bonnet

Nelly Blin

Photos : Mairie

Imp. : Graphic Repro St Chély  
d'Apcher

Dépôt Légal 12/01/2002

Tirage exemplaires : 300

### Dans ce numéro :

#### **Chantier P 2-3**

- les chantiers 2011 sur la  
commune

#### **Vie de la commune P 4-5**

- Finances communales

- Subventions

#### **Plan communal de sauvegarde**

#### **P6**

#### **Vie de la commune P7**

#### **Bloc note et information**

#### **diverses P8**



### Editorial :

Au moment où vous lirez ces quelques pages du Publieur, les belles soirées chaudes de l'été 2011 seront au rendez-vous. L'activité estivale aura repris et sorti la commune de sa léthargie hivernale.

Villageois, non-résidents, campeurs ou touristes apprécieront j'en suis sûr sur les soirées à thèmes, repas et loisirs divers ; tout un programme riche et varié d'animations crée par le collectif d'animations de Serverette (fête votive de la Saint Jean, course pédestre, semaine culturelle, randonnée, ...). J'en profite d'ailleurs pour remercier vivement les bénévoles de l'association qui grâce à leur dynamisme animent cette commune.

Au delà d'une tradition familiale qui favorise à la belle saison des séjours au « pays » et qui permettent de donner vie à nos vieilles demeures familiales, c'est je pense aussi de plus en plus le rapport avec le patrimoine, la faune et la flore qui doivent mettre en exergue dans notre ruralité les acteurs locaux économiques et notamment les élus pour favoriser cette immersion en milieu rural.

Le monde a changé, les pratiques des séjours à la campagne ou à la mer ont elles aussi évolué ou du moins ce qu'en attendent les consommateurs.

A Serverette, localité bercée et baignée par le bruissement des eaux limpides de la Truyère, les résidents ou touristes qui y séjournent doivent pouvoir partager ces goûts de découvertes locales, riches et variés, dans un développement durable. C'est dans cette optique que travaillent les élus de cette commune décidant des programmes de travaux ambitieux mais nécessaires dans cette perspective d'avenir. Cette année encore des projets structurels emboîtent le pas : création du lotissement « La Quintaine », aménagement de ce nouveau quartier, des berges de la rivière avec une passerelle submersible, une aire de jeux et un chemin qui longera par la suite la Truyère jusqu'au Moulin du Bayle.

2011 sera aussi la réouverture du plan d'eau du camping avec là aussi un aménagement de la plage pour le plaisir de la baignade et du farniente.

La rénovation du patrimoine local (ruelles, murets, escaliers ...) constituera aussi la priorité pour la commune. Les travaux nécessaires seront priorités par les élus et réalisés par les employés techniques dans le cadre d'un programme régie communale.

Je souhaite que l'ensemble de ces dispositifs de travaux puissent agrémenter la vie des serverettois, et apporter aux visiteurs fréquentant la commune tout l'amour, la richesse d'un patrimoine de terroir, une diversité paysagère et partage, ensemble cette identité forte de notre Margeride.

Le maire  
Jean Bonnet

## **Chemin de Préviala et des Roziers Hauts**

Comme chaque année dans le cadre de programmation de travaux de voirie les élus ont priorisé le revêtement de la voirie communale qui conduit à Préviala. Une partie de la chaussée de la route des Roziers Hauts sur 100 m environ est aussi prévue. Le coût global de ces travaux représentent 28 996 € HT.

Ce montant englobe les travaux de mise à niveau des accotements, curage des fossés mais aussi scarification décaissement et mise en place d'enduit d'imprégnation et de béton bitumineux.

Le programme de travaux de la commune est intégré dans l'opération « voirie communale » piloté par le SDEE (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement) de la Lozère Après avoir reçu et analysé les appels d'offres le maître d'œuvre (SDEE) a sélectionné l'entreprise Marquet. Celle-ci dispose d'un délai courant jusqu'au 31 août pour la réalisation de ce programme.

La participation financière de la commune s'établit à 23197 € HT et représente environ 80% de l'investissement pour cette opération.

## **Aménagement du lotissement « La Quintaïne »**

C'est en 2010 que la commune avait programmé la création d'un lotissement sur une partie de la parcelle « La Quintaïne » acquise auprès de la SAFER.

Après les diverses études préalables pour ce dossier et la réalisation de la procédure d'appel d'offre pour les travaux d'aménagement ( l'entreprise Marquet fut retenue), l'année 2011 sera l'aboutissement d'un projet dont les perspectives sont prometteuses de développement pour la commune.

L'aménagement de la parcelle sur laquelle peuvent être construites 12 habitations a été entrepris courant juin 2011.

Dans un premier temps les travaux de terrassements portent sur la délimitation des lots. Ceux-ci sont desservis au départ par une voirie de 5,5m, pour se réduire à 4,5m après l'impasse qui conduit à une placette.

L'ensemble des lots est destiné à la construction d'habitations individuelles . La voie sera revêtue d'un enrobé. Les accès aux 12 lots seront emménagés en espace non clôt privatif. Un enrochement est réalisé pour l'emplacement d'un parking dont une place réservée au stationnement pour personne handicapée. Lors d'une deuxième étape ce sont les travaux de raccordement aux réseaux qui seront entrepris. Le transfert des eaux usées se fera sur la canalisation existante qui a été exécutée dans la partie aval de la parcelle lors de la 2ième phase des travaux assainissement.

Pour les eaux pluviales un réseau pour les reliquats des lots et la voirie sera mis en place vers la rivière. Quant au réseau potable celui-ci est déjà en attente au fond du camping. L'électricité et le téléphone seront acheminé depuis la route départementale N°2 (route de Javols).

A noter que le conseil municipal dans sa séance du 29 Avril 2011 sur proposition du maire a fixé à 20€ ttc le prix du m². Cette tarification prend en compte le prix réel des travaux ainsi que l'acquisition de la parcelle.

## **Aménagement du nouveau quartier « La Quintaïne »**

Le conseil municipal lors du budget 2011 a voté l'aménagement concernant les berges de la Truyère. En complément du lotissement de la Quintaïne, la partie inondable de ce terrain, non constructible, une passerelle et un chemin de promenade agrémenteront les berges. Un espace de détente ombragé partira du terrain de la Quintaïne pour sillonner jusqu'au delà du camping.

Le conseil a donc décidé de l'intérêt d'un équipement et de l'aménagement rationnel et esthétique du nouveau Quartier de la Quintaïne. Il prend en compte dans ce projet l'accessibilité et le cheminement des piétons, ainsi que la valorisation de cet espace pour mieux l'intégrer au village.

Ce programme avait déjà été évoqué en 2010 mais n'avait pas été suivi d'effet par manque de financement des divers partenaires institutionnels.

Cette année après avoir revu son concept minimisant les travaux et les équipements c'est un investissement pour la commune qui s'élève à 57 867 € HT (suite à appel d'offre du 10 janvier 2011). Les travaux portent d'une part sur l'installation d'une passerelle submersible afin de relier le nouveau quartier au village.

D'autre part un espace parking ainsi qu'une aire de jeux avec accès handicapé sont prévus. Enfin une promenade agrémentée et arborée longera par la suite la rivière pour rejoindre plus tard le Moulin du Bayle.

La réalisation de ces travaux par l'entreprise RRTP débutera vers la dernière semaine du mois d'août 2011.

## **Réhabilitation du mur de clôture de l'ancien cimetière**

Les travaux de réhabilitation du mur de clôture de l'ancien cimetière ont été inscrits au budget 2011 de la commune pour un montant de 13 240 € (devis entreprise).

Ceux-ci seront réalisés dans le courant de l'année après que la Commune aura acquis les financements nécessaires, demandés auprès de l'ETAT, du conseil Général et de la Région.

A ce jour, excepté l'ETAT qui participe pour 30% de l'investissement, les autres demandes ont bien été reçues par les financeurs mais seuls les arrêtés attributifs manquent pour démarrer les travaux.

## Plan d'eau du camping

La réouverture du plan d'eau du camping sera effective pour la saison estivale 2011 mais des travaux de réhabilitation du site s'avèrent nécessaires.

La demande de travaux sur l'atterrissement végétalisé en amont du radier a été faite par le maire auprès des services du Préfet, de telle sorte que l'utilisation du plan d'eau soit opérationnelle.

Ces travaux, qui seront effectués à l'aide d'un tractopelle, consistent au retrait des matériaux sédimentaires, débris, broussailles qui polluent le lit de la rivière au droit de l'espace de la baignade.

Un courrier de l'ARS (Agence Régionale de Santé), de mai 2011, mentionne que le plan d'eau est bien référencé et rempli aussi les conditions requises pour la continuité d'ouverture. Les analyses faites en 2009 et 2010 indiquent une eau de bonne qualité, classe B, (seul site sur la Truyère à obtenir un tel label) preuve de l'impact des travaux d'assainissement sur ce secteur. De plus, les observations visuelles faites ces dernières années par les organismes de contrôles, ont permis de constater la propreté et l'entretien correct de la baignade, malgré une fréquentation quasi-nulle du site en l'absence du radier.

Cette année, la retenue d'eau sera opérationnelle et la plage reconstituée après les travaux de déblaiements des sédiments. Des mobiliers de loisirs : tables, bancs... permettront d'agrémenter aussi le site pour les plaisirs des Serverettois et des estivants.

## Travaux en régie communale : Réhabilitation des escaliers du paradis (partie haute)

Les élus ont décidé cette année de porter un intérêt particulier pour le patrimoine local. Aussi après réflexion, depuis des années déjà, la programmation de restauration d'escaliers, murets, ruelles ou placettes prend forme. C'est ainsi qu'une première tranche de travaux a été priorisée par le maire et effectuée par les employés techniques de la Commune.

Les divers paliers et marches des escaliers du Paradis ont été joliment refaits et donnent un cachet authentique au village.

Par la suite d'autres travaux de cette nature seront planifiés d'une part dans un souci de sûreté et d'autre part pour contribuer à l'embellissement du village.





## Forêt communale de Serverette

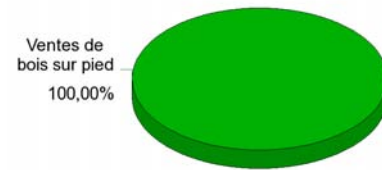
### Bilan de l'année 2010

Surface totale : 110,64 ha

Recettes (€ HT)	2010	2009
Ventes de bois façonné	0	0
Ventes de bois sur pied	52000,00	0
Chasse et pêche	0	0
Concessions et locations	0	0
Autres recettes	0	0
<b>Total :</b>	<b>52000,00</b>	<b>0</b>

Pour mémoire (€ HT)	2010	2009
Coupes délivrées sur pied	0	0
Cessions de bois	0	0
<b>Total :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Dépenses (€ HT)	2010	2009
Services Forestiers Investissement	0	0
Services Forestiers Entretien	0	0
Travaux infrastructures Investissement	0	0
Travaux infrastructures Entretien	0	0
Frais de garderie	910,56	0
Frais d'exploitation	0	0
Autres travaux	0	0
<b>Total :</b>	<b>910,56</b>	<b>0</b>



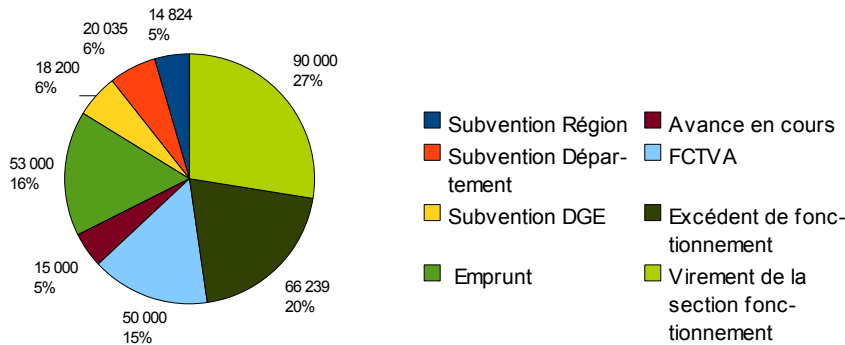
Bilan(€ HT)	2010	2009	Variation (€)	2008	Moyenne sur 3 ans
Recettes	52000,00	0	52000,00	10 890,25	20 963,42
Dépenses	0	910,56	-910,56	1 727,83	879,46
Subventions	0	0	0	0,00	0,00
Remboursements FFN	0	0	0	0,00	0,00



## LES CHIFFRES MARQUANTS DU BUDGET 2011 675 142 Euros

### Section Investissement

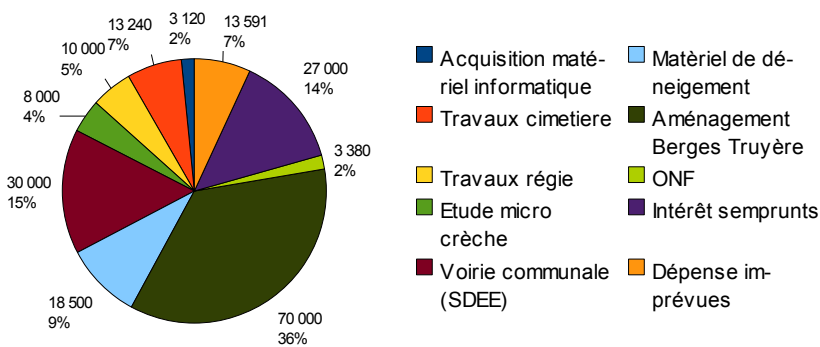
#### Recettes d'Investissements



Les recettes d'investissements s'élèvent à un total de **349 470 Euros**.

Programme 2011 : 331 470 Euros plus restes subventions à encaisser : 18 000 Euros

#### Dépenses d'Investissements

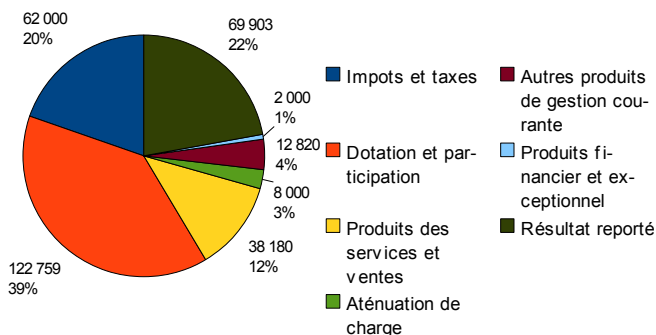


Les dépenses d'investissements s'élèvent à un total de **349 470 Euros**.

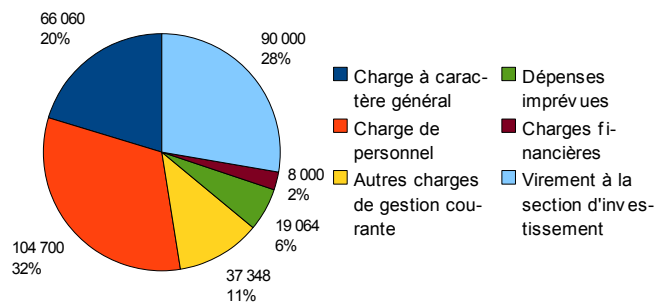
Programme 2011 : 161 231 Euros plus restes subventions à encaisser : 122 000Euros

### Section Fonctionnement

#### Recettes de Fonctionnements



#### Dépenses de Fonctionnements



Les recettes et dépenses de fonctionnement s'élèvent à un total de 325 672 Euros.

#### Subventions votées

- Ecole (OGEC) : 8 000
- Pompiers : 400
- Gym : 310
- 3ième age : 700
- Comité des fêtes : 1 500
- FNACA : 80
- Sté de chasse : 100
- Appel : 150
- Garderie (OGEC) : 300

## Plan communal de sauvegarde

### La commune élabore son plan communal de sauvegarde

C'est lors de la séance du conseil municipal en date du 31 janvier dernier que les élus de la commune votent une stratégie volontaire de prévention des risques majeurs inondations, feux de forêt, transport de matières dangereuses afin d'être en capacité d'aider et de protéger les populations.

La mise en place d'un Plan de sauvegarde est approuvée et l'arrêté municipal mentionne son élaboration. Sur proposition du maire, Henri Bessières est désigné référent adjoint auprès des services de la préfecture. Ce dernier formalise alors un groupe de travail qui participe depuis aux diverses réunions nécessaires à la préparation et à l'élaboration d'un projet de plan communal de sauvegarde en concertation avec l'état.

L'article 13 de la loi de modernisation de la sécurité civile du 17 août 2004 (et son décret d'application N°2005-1156 du 13 septembre 2005) oblige les communes soumises à un plan de prévention des risques (risque naturel) à élaborer un plan communal de sauvegarde. C'est le cas pour notre commune puisque depuis le 28 décembre 2010 le plan prévention des risques inondation (PPRI) est en œuvre puisque approuvé par l'arrêté préfectoral N°2010362-0004. De ce fait, il revient au maire d'élaborer et de mettre à jour un plan communal de sauvegarde afin de préparer en cas de besoin, l'alerte, le transport et l'hébergement de la population, d'assurer la continuité des services et d'organiser le service municipal de crise.

Il s'agit également pour le maire, de déterminer les consignes à donner et les mesures de secours à prendre (lieu de regroupement de la population, actions prioritaires, le personnel d'intervention et les bons réflexes à détenir, les achats spécifiques) qui seront répertoriés dans le document. Ces dispositions peuvent par ailleurs s'avérer très utiles en cas de phénomènes climatiques graves (tempête, neige), de crises sanitaires (épidémies, canicules) des perturbations de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en électricité).

« *L'élaboration par le groupe de travail de ce cadre de référence dit plan de sauvegarde, explique Henri Bessières, permettra que celui-ci soit vraiment le maillon local de l'organisation de la sécurité civile, et contribuera à l'information préventive et à la protection de la population* ». De ce document consultable en mairie, une plaquette d'information sur les risques avérés sera élaborée et par la suite diffusée à tous les foyers. Deux affiches grand format plastifiées seront aussi apposées en mairie et au camping.

« *Ce projet de plan qui se veut avant tout simple et rapidement opérationnel, recense les moyens disponibles de la commune de Serverette aussi bien humains que matériels et définit la mise en œuvre des actions auprès de la population en relation avec les services de secours (pompiers, SAMU ...)* dont l'objectif commun et une recherche d'efficacité » précise le maire.

Cadre de référence polyvalent pour les élus le PCS deviendra l'outil utile pour la mise en place d'une organisation communale permettant de supprimer les incertitudes. C'est aussi le moyen de mieux accompagner et soutenir la population en fonction des risques avérés sur Serverette.

## Passage au numérique : Serverette est concernée



**La région Languedoc-Roussillon passe dans quelques mois à la télé tout numérique : plus de chaînes et une meilleure qualité d'image et de son. Encore faut-il s'y préparer !**

Le 29 novembre 2011, en Languedoc-Roussillon! la diffusion analogique des principales chaînes de télévision nationales (TF1, France 2, France 3, Canal+, France 5/Arte et M6) va s'arrêter définitivement pour être remplacée par une diffusion exclusivement numérique.

Tous les foyers de la commune de Serverette doivent vérifier que leur installation est compatible avec le numérique. Ils risquent de se retrouver devant un écran noir après le 29 novembre 2011 !

### Antenne râteau

Tous les foyers qui reçoivent aujourd'hui les six chaînes historiques, par une antenne râteau ou intérieure sont directement concernés. Pour continuer à recevoir la télévision après le 29 novembre 2011, ils doivent adapter leur installation à un mode de réception numérique (adaptateur TNT, téléviseur « TNT intégrée », ADSL, satellite, câble encore fibre optique).

Renseignez-vous avant tout achat. Pour vous guider, de nombreux professionnels (magasins et antennistes) se sont engagés à proposer aux téléspectateurs des produits et prestations de qualité au prix du marché, en signant la charte de confiance « tous au numérique ». Ils sont reconnaissables grâce au logo « Professionnel agréé - tous au numérique ». La liste des professionnels agréés est consultable sur [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr) ou \* 0 970 818 818 .

### Des aides financières et techniques

Il existe des aides financières, accessibles sous certaines conditions aux foyers qui reçoivent aujourd'hui uniquement les 6 chaînes historiques et éventuellement une chaîne locale par une antenne râteau ou intérieure. S'ils remplissent les conditions d'attribution, ces foyers peuvent bénéficier d'une aide de 25 € maximum pour s'équiper et d'une aide de 120 € maximum dans le cas d'une intervention sur leur antenne râteau. Pour les foyers qui ne seraient pas couverts en TNT, une aide de 250 € maximum est attribuée sans condition de ressources pour l'acquisition d'un mode de réception alternatif comme la parabole. Dans tous les cas, gardez bien vos factures et vos tickets de caisse, ils vous seront demandés pour tout remboursement. Les aides financières sont disponibles dans un délai maximum de 6 mois après le passage.

Adressez-vous au centre d'appel\* pour connaître précisément les conditions d'attribution et bénéficiez de ces aides.

### Le saviez-vous ?

Au moment de l'extinction du signal analogique, les fréquences d'émission des chaînes en numérique peuvent changer. C'est pourquoi, les téléspectateurs devront lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur chaque poste recevant la télévision numérique par une antenne râteau ou intérieure, y compris sur les postes qui reçoivent la TNT depuis longtemps.

\* 0 970 818 818 : numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h\*

## Changement d'horaires du Pôle Infos Services

Durant le mois de juillet et d'août, les horaires du Pôle Infos Services changent.

Nelly sera présente au Pôle Infos Services du lundi au vendredi : de 10 h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h45.  
Et le samedi de 10h à 12h.

Nelly sera assurée la gestion du camping du lundi au samedi :  
Une permanence sera tenue de 09h30 à 10h00 et de 17h00 à 18h00.

Le samedi après-midi, elle sera dans Serverette pour le relevage des compteurs d'eau.

## Informations pratiques :

MAIRIE : 04 66 48 30 36  
DOCTEUR : 04 66 48 30 32  
PHARMACIE : 04 66 48 30 70  
SAPEURS POMPIERS : 18 ou 112  
TAXI : 04 66 44 06 76 ou 06 80 73 77 71  
Pôle Infos Services : 04 66 47 11 75  
VIVAL : 04 66 47 41 17

## La canicule est nous

Le beau temps est arrivé et avec lui le risque de canicule. Pour vous informer l'Etat met à votre disposition un document que vous trouverez en mairie et au pôle infos service. Ce dépliant récapitule de manière simple les bons gestes et actions à entreprendre.

## Projet de réalisation d'un film

CLAP-VIDEO s'invitait le 17 juin 2011 à SERVERETTE pour la projection d'une de ses réalisations moyen-métrage de 30 mn « PICK-UP » et présentait son nouveau projet sur la thématique de la BÊTE DU GEVAUDAN dont une partie du film sera tournée à SERVERETTE.

Jean SOULET, auteur-réalisateur, dévoile au cours de cette rencontre sa prochaine œuvre cinématographique dont une première partie sera tournée sur SERVERETTE la dernière semaine de Juillet.

Le projet du court métrage porte sur l'une des histoires du GEVAUDAN : LA BÊTE DU GEVAUDAN.  
« *L'angle du film, explique le réalisateur, traite sur le comment : comment deux familles rurales historiques, les JOUVE et les PORTEFAIX, vivant en 1764 en plein cœur du Gévaudan reçoivent ce fléau, le vivent et le transmettent.* »

C'est en réalisant sur les cantons du Nord-Lozère et notamment à Serverette un ensemble de courts-métrages dont les scènes collent au plus près de la vérité historique, avec comme support des décors remarquables (Chapelle St Jean du XIIIème siècle, ancien Presbytère avec son escalier XVIIème siècle et ses peintures murales, ruelles et façades de maisons classées XVIème siècle), que le réalisateur souhaite traiter le sujet d'un point de vue différent de tout ce qui a été fait jusqu'à présent.

L'objectif de l'auteur-réalisateur et de l'association CLAP-VIDEO qui fête en 2011 ses 25 ans d'exercices, est avant tout, de vivre cette passion pour le 7<sup>ème</sup> Art, mais aussi faire partager leur savoir-faire au public et travailler avec « **des personnes qui ont les yeux qui brillent** » (comédiens, techniciens, figurants...).

« *Faire un film, confie Jean SOULET, est une entreprise difficile et collective ! Parfois ça marche très bien, des fois moins bien mais l'essentiel reste le vécu collectif du projet.* »

L'auteur-réalisateur donne rendez-vous à tous les SERVERETTOIS et personnes intéressées la **dernière semaine de juillet** pour participer à ce court-métrage et partager les plaisirs du cinéma.

## Relevage des compteurs d'eau

Comme l'année dernière, le samedi après-midi de juillet et d'août, mandatée par la mairie, Nelly BLIN relèvera les compteurs d'eau.

Le Samedi 09 juillet	Lot. Rancine → Epicerie VIVAL
Le Samedi 16 juillet	Epicerie Vival → Route principale (gîte-moulin)
Le Samedi 23 juillet	Route de St Denis
Le Samedi 30 juillet	Rue du Château/ Rue Haute/ HLM
Le Samedi 06 août	Lot. La Moulinette et alentours
Le Samedi 13 août	Lot. du Plô
Le Samedi 20 août	Maisons en dessous la Route Principale
Le Samedi 27 août	Route de Javols / Maisons qui restent

## Agenda Estival

- 10 juillet : 20<sup>ème</sup> course pédestre + animation de rue
- 11 juillet au 17 juillet : semaine culturelle
- 12 juillet : soirée dansante
- 14 juillet : mystère et beauté du ciel (théâtre et projection de document astronomique)
- 15 juillet : soirée magie
- 17 juillet : rencontre des auteurs et poètes
- 3 août : cœur d'enfants « GALAXY »
- 7 août : vide grenier
- 15 août : Feu d'Artifice et illuminations